

M. McMULLEN : Je regrette que le ministre des finances n'ait pas annoncé à la chambre que le gouvernement a sérieusement l'intention de faire subir au tarif un changement dans le sens de la résolution de l'honorable député de Huron (M. McMillan), et, dans les circonstances, cet honorable député pourrait consentir à retirer sa motion, afin de permettre au gouvernement de présenter des changements dans le tarif. Mais le ministre des finances n'a pas fait cette déclaration, il n'a rien dit à la chambre de nature à faire comprendre qu'il a l'intention de faire de semblables changements. Le ministre des douanes trouve qu'un changement qui permettrait au gouvernement d'accorder une semblable faveur aux cultivateurs, renverserait l'état de choses actuel et créerait tant d'ennuis, qu'il ne croit pas la chose possible. Je dis qu'il est très regrettable que chaque fois que l'on fait une proposition dans le but d'améliorer la condition du cultivateur, le gouvernement soulève des obstacles. Il est malheureux que la politique nationale puisse favoriser les intérêts de tout fabricant ; que tout producteur autre que les cultivateurs puisse retirer des avantages de cette politique, tandis que les cultivateurs ne peuvent réussir à se faire protéger. Depuis que je siége dans cette chambre, jamais le gouvernement n'a fait un effort pour améliorer la condition des cultivateurs, au moyen de la politique nationale. Dans tous les cas, les tendances de cette politique ont été dans la direction opposée. Prenons, par exemple, l'article dont parlait mon honorable ami cette après-midi, l'article du sel. Un bon nombre de fabricants de sel dans le pays désiraient être mis en état de réaliser plus d'argent dans cette industrie ; immédiatement, le gouvernement répondit à leurs désirs en imposant un droit sur le sel. Le résultat fut que les cultivateurs canadiens sont obligés de payer un prix plus élevé pour un article dont ils font un plus grand usage que toute autre classe de la société.

Dans tous les cas, c'est le cultivateur qui doit supporter le fardeau. Chaque opération de cette politique de protection attaque les ressources du cultivateur et tend à faire hausser le prix des articles qu'il est obligé d'acheter. Lorsque l'on demande d'aider à améliorer leur position au point de vue financier ; quand les cultivateurs traversent de grandes difficultés, à la suite d'un défaut de récolte comme l'an dernier, ou il a deux ans, le gouvernement refuse de leur accorder le moindre avantage sur cet article insignifiant, le sel. Le gouvernement ne veut même pas promettre des modifications au tarif, de manière à répondre à leurs désirs ; il veut temporiser et empêcher toute action. Le ministre des finances ne veut pas aujourd'hui tenir ses promesses ; il voudrait plutôt renvoyer la question à plus tard.

L'an dernier, l'honorable député qui proposa cette résolution, consentit à la retirer pour se rendre à la demande du gouvernement. Quelqu'un a-t-il le bénéfice de cela ? Non, M. l'Orateur. Le gouvernement n'a pas avancé d'un pas ; la question reste aujourd'hui où elle était il y a douze mois. Il est probable que des changements seront proposés dans le tarif pour répondre aux désirs de producteurs d'articles autres que les produits de la ferme, de fabricants qui peuvent se liquer entre eux et faire peser leur influence sur le gouvernement. Mais parce que les cultivateurs ne viennent pas ici en grand nombre, dépenser leur argent en frais de voyages, pour défendre leurs intérêts auprès du gouverne-

ment, ce dernier n'écouterait pas ceux qui sont envoyés ici pour les représenter. Les cultivateurs ne peuvent verser autant d'argent que les fabricants et autres dans les fonds électoraux.

Quand le premier ministre prépare une élection générale, il ne va pas demander de souscriptions aux cultivateurs, parce qu'il retire de grands avantages de la politique nationale. Le très honorable premier ministre peut faire bien des choses, mais il n'a jamais l'audace de se présenter devant les cultivateurs pour leur demander de l'assister dans ses élections générales. Les avantages qu'ils retirent ne leur permettraient pas de faire quoi que ce fût dans ce sens.

Je suppose que nous devons attendre jusqu'à ce qu'il plaise au ministre des finances de soumettre son exposé budgétaire. La chambre est en session depuis au delà d'un mois, et cet exposé n'a pas encore été fait. Il faut espérer qu'il nous sera soumis avant longtemps et qu'il renfermera quelques légères intentions de favoriser les intérêts pressants de la classe agricole, dans le sens d'une réduction de quelques articles de consommation quotidienne.

Le droit sur le fer fut élevé il y a quelques années, et le cultivateur souffrit considérablement de ce changement. Nulle classe plus que les cultivateurs fait usage du fer, et cette augmentation du droit déterminait une hausse dans le prix des articles dans la fabrication desquels il entre du fer. Une telle augmentation attaque les ressources du cultivateur et tend à l'appauvrir.

J'espère que le ministre des finances étudiera sérieusement cette question et soumettra une proposition avantageuse pour le cultivateur, dans ce sens.

M. KIRKPATRICK : L'an dernier, lorsque cette question fut discutée dans la chambre, j'ai dit quelques mots par lesquels j'exprimais mon opinion que cette question d'ensilage était d'une grande importance pour les cultivateurs canadiens. J'ai dit que je croyais que cela allait produire une révolution dans le mode d'agriculture, et que cette espèce de maïs cultivée dans le pays allait avoir un bon résultat pour la classe agricole. J'ai dit alors que ce maïs allait remplacer l'article alimentaire chez nos cultivateurs, et que cet ensilage inconnu il y a quelques années devenait une question brûlante pour eux, et cela avec raison, si nous considérons qu'un acre de terre peut produire de 25 à 30 tonnes d'ensilage, et que 4 ou 5 tonnes d'ensilage suffisent à nourrir une vache pendant 200 jours. Cela prouve qu'un acre de terre cultivé de cette manière produira plus que s'il est cultivé de toute autre manière. Si tel est le cas, il est de la plus haute importance pour nos cultivateurs, surtout si le sol est bien préparé—la récolte sera aussi bonne en saison sèche qu'en saison humide, de fait elle sera meilleure en saison sèche—il est, dis-je, de la plus haute importance que les cultivateurs sachent que cet article sera pour leur bétail la meilleure nourriture connue jusqu'à présent.

Comme l'a dit l'honorable député qui a parlé ce soir, la culture de l'orge et du blé est une chose du passé, et avec ces articles, nos cultivateurs ne peuvent soutenir la concurrence avec le reste du monde. Il n'y a aucun doute, cependant, qu'avec cette branche d'industrie, l'élevage, nos cultivateurs sont en état de réaliser de l'argent ; tandis que la classe agricole en général est dans une moins bonne condition, on sait que ceux qui s'occupent de l'élevage